

Avis aux propriétaires et locataire de logements résidentiels

Le directeur des propriétés résidentielles à louer invite les propriétaires et les locataires à formuler des observations écrites sur le pourcentage d'augmentation de loyer qui devrait être autorisé pour l'année civile 2019.

Les soumissions doivent être reçues d'ici le **vendredi 24 août 2018** et elles peuvent être remises en mains propres ou expédiées au :

**Directeur des propriétés résidentielles à louer
5^e étage, Tour de la Banque nationale
134, rue Kent, C.P. 577 Charlottetown, Î.-P.-É. C1A
7L1**

Elles peuvent aussi être envoyées par courriel à :
jperry@irac.pe.ca

L'information reçue nous aidera à fixer le pourcentage d'augmentation annuelle prescrit pour 2019. Les renseignements concernant les augmentations actuelles et anciennes permises se trouvent sur le site **www.irac.pe.ca/rental/**.



**Office of the
Director of Residential
Rental Property**

**Bureau du
directeur des propriétés
résidentielles à louer**

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard
CANADA